

Ligne directrice de pratique



Juin 2017

Favoriser les interactions positives avec les enfants

Les EPEI se donnent pour responsabilité première d'assurer le bien-être, l'apprentissage et la garde des enfants. Ils respectent les droits des enfants et créent des milieux d'apprentissage dans lesquels tous ont un sentiment d'appartenance et d'inclusion.

Principe déontologique A, Code de déontologie et normes d'exercice, 2017

Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) comprennent que des relations solides et positives contribuent au bon développement des enfants et qu'elles sont nécessaires à leur bien-être et à leur apprentissage. Établir et entretenir des relations bienveillantes et attentives avec les enfants, les familles et les collègues est une composante fondamentale de la pratique des EPEI.

Norme I : A, Code de déontologie et normes d'exercice, 2017

Introduction : Repenser les façons de guider le comportement

Aujourd'hui, il nous faut redéfinir ce que signifie guider le comportement. Nous avons besoin d'une définition dans laquelle les relations attentives revêtent une importance primordiale et dont le but est d'aider les enfants à développer leur capacité interne à s'autoréguler et à avoir des interactions positives. Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) étant des co-apprenants, des collaborateurs, des observateurs enthousiastes et des communicateurs intentionnels, ils cherchent à avoir des interactions positives avec les enfants plutôt que de gérer ou diriger leur comportement.

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance a élaboré cette ligne directrice de pratique pour aider les EPEI à comprendre la responsabilité déontologique et professionnelle qu'ils ont de favoriser des interactions positives avec les enfants. Elle souligne les moyens qu'ils peuvent employer pour établir des interactions positives avec les enfants, c'est-à-dire pour :

- entretenir des relations attentives;
- former des points de vue positifs;
- promouvoir le développement de l'autorégulation;
- développer des stratégies;
- réfléchir à leur pratique professionnelle.

Cette ligne directrice de pratique contient des liens menant à des études sur certains sujets tels que le développement du cerveau et l'autorégulation, encourage les discussions entre collègues et fournit une courte liste des lois pertinentes et de ressources supplémentaires.

Il est essentiel que les EPEI continuent d'accéder aux recherches qui se font actuellement dans leur domaine et qu'ils en intègrent les bénéfices dans leurs interactions avec les enfants.

Cette attente est d'ailleurs énoncée dans la norme IV : C.1. du *Code de déontologie et normes d'exercice* : « Les EPEI ont accès à la recherche actuelle fondée sur des données probantes, en prennent connaissance et sont capables de mettre ce savoir en pratique. »

À propos de cette publication

Les lignes directrices de pratique portent sur certaines des attentes à l'égard des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI), telles que formulées dans le Code de déontologie et normes d'exercice et montrent comment ces attentes peuvent être mises en pratique. Fondées sur les pratiques recommandées, elles encouragent l'autoréflexion et l'apprentissage professionnel. Au moment d'en prendre connaissance, il est conseillé de consulter le Code de déontologie et normes d'exercice, la documentation sur la recherche actuelle fondée sur des données probantes et la législation pertinente. Ces lignes directrices de pratique aident l'Ordre à promouvoir des normes élevées et l'apprentissage professionnel continu et à régir la conduite des EPEI.

- [1](#) Introduction : Repenser les façons de guider le comportement
- [3](#) Relations attentives
- [4](#) Points de vue positifs
- [7](#) Encourager l'autorégulation
- [9](#) Interactions positives : Réfléchir aux stratégies

- [13](#) Scénarios pour réfléchir
- [17](#) Législation connexe
- [19](#) Évoluer dans l'exercice de la profession
- [20](#) Références et ressources

☒ Pour accéder à toutes les vidéos et ressources de cette *Ligne directrice de pratique*, visitez la page ordre-epc.ca/lignedirectrice.

Relations attentives

« Les éducatrices et éducateurs des programmes de la petite enfance ont pour priorité absolue de favoriser de bonnes relations avec les enfants et leurs familles. Un grand nombre de recherches indiquent que des liens positifs, bienveillants et respectueux sont le fondement d'un apprentissage, d'un développement, d'une santé et d'un bien-être optimaux. »

Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance

Tous les jours, les EPEI qui travaillent directement avec les enfants et les familles s'attachent à établir avec eux des relations attentives. Ce type de relations est une composante essentielle à des interactions positives.

Cet engagement est confirmé par la norme I : B.2. du *Code de déontologie et normes d'exercice*, selon laquelle « les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance connaissent diverses stratégies favorisant les interactions positives avec les enfants et les familles. »

Pour établir des relations avec les autres, il faut se donner du temps, faire preuve de souplesse et être disposé à s'arrêter pour écouter et être totalement présent. Trop souvent, la création de relations attentives et authentiques avec les enfants est subordonnée aux routines, aux transitions et aux attentes du programme.

D^{re} Jean Clinton (2014a) décrit clairement la valeur de ces liens lorsqu'elle dit : « Favoriser des relations attentives, chaleureuses et positives, ça signifie prioriser la qualité de l'interaction avec l'enfant et non la considérer secondaire ».

Réfléchissez à la vidéo *Le développement du cerveau : qualité des interactions* dans la ressource du ministère de l'Éducation de l'Ontario *Penser, sentir, agir : Leçons tirées de la recherche sur la petite enfance*.

Dans cette vidéo, D^{re} Clinton demande aux éducatrices et aux éducateurs de la petite enfance de se détacher des activités et d'être présents, disponibles et complètement attentifs aux enfants, selon les besoins du moment. Elle insiste également sur l'importance de prendre soin des enfants et d'intervenir auprès d'eux aussitôt qu'ils manifestent le besoin de recevoir le soutien d'un adulte.

Réfléchissez aux paroles de D^{re} Chaya Kulkarni, directrice de la Promotion de la santé mentale des poupons à *The Hospital for Sick Children* de Toronto, en Ontario, lorsqu'elle dit que :

« les EPEI doivent établir des relations attentives, car si elles ne le sont pas, elles peuvent entraver le développement de l'enfant. »

(communication personnelle du 1^{er} février 2016)



Points de vue positifs

En privilégiant des relations et des interactions de qualité, les EPEI adoptent une vision positive de l'enfant, de la famille et de l'éducatrice ou de l'éducateur de la petite enfance.

Enfants

« **Les enfants sont des personnes compétentes, capables de réflexion complexe, remplies de curiosité et ayant beaucoup de potentiel...** »

Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance

Bien qu'un grand nombre d'EPEI perçoivent déjà les enfants comme des personnes compétentes et capables, cette perception positive doit devenir le fondement de l'exercice de la profession. En effet, elle contribue à établir des liens authentiques et des interactions positives avec les enfants et les familles. Elle aide les EPEI à encourager les enfants à développer leur capacité d'autorégulation. Cette vision positive des enfants permet aux EPEI de concevoir des programmes fondés sur des interactions significatives et sur les intérêts et le développement d'habiletés émergentes des enfants plutôt que des programmes et des interactions axés sur des objectifs de développement restreints.

Lorsque les EPEI respectent et valorisent les capacités des enfants, ils sont plus disposés à :

- créer pour eux des possibilités d'apprentissage stimulantes axées sur le jeu et fondées sur leurs intérêts.
- encourager des interactions significatives et positives avec les autres.
- aider les enfants à élaborer des stratégies internes pour réguler leurs émotions et leur comportement.

Réfléchissez à la vidéo *Le développement du cerveau : l'impact de notre vision de l'enfant* dans la ressource du ministère de l'Éducation de l'Ontario *Penser, sentir, agir : Leçons tirées de la recherche sur la petite enfance*.

Dans cette vidéo, D^{re} Clinton (2014b) explique que nous sommes en train de passer à un « système d'éducation relationnel. » Elle souligne à quel point le mode de pensée de l'éducatrice ou de l'éducateur – laisser les enfants prendre les devants et suivre leurs propres intérêts – est important pour qu'ils puissent apprendre davantage et ressentir la joie.

📖 Pour accéder à toutes les vidéos et ressources de cette *Ligne directrice de pratique*, visitez la page ordre-epe.ca/lignedirectrice.

« Les familles sont formées de personnes qui sont compétentes, capables, remplies de curiosité et riches d'expériences. Les familles exercent la première influence qui est l'influence la plus déterminante sur l'apprentissage, le développement, la santé et le bien-être des enfants... »

*Comment apprend-on?
Pédagogie de l'Ontario
pour la petite enfance*

Familles

La première relation dans la vie de l'enfant est celle qu'il entretient avec sa famille. Établir des relations solides avec les familles demande de l'engagement et de la réflexion. Les EPEI doivent tenir compte de la façon tout à fait unique dont chaque famille influence le milieu d'apprentissage. En collaborant et en co-apprenant avec les familles, les EPEI encouragent les interactions positives avec les enfants et favorisent la création de liens significatifs entre la maison et le milieu d'apprentissage des enfants. Lorsque les familles ont la possibilité d'échanger des informations au sujet de leur enfant, notamment à propos de son tempérament, de ses intérêts ou de ses difficultés, les EPEI peuvent approfondir leurs relations avec les enfants et renforcer leurs stratégies, favorisant des interactions positives et l'autorégulation.

Réfléchissez à vos interactions avec les familles.

- Que faites-vous pour faire participer régulièrement les familles à votre programme?
- Comment pouvez-vous renforcer vos liens avec les familles?
- Qu'avez-vous appris des familles?
- Comment l'information que vous avez obtenue des familles facilite-t-elle vos interactions avec les enfants?



Éducatrices et éducateurs

« Les éducatrices et les éducateurs sont des personnes compétentes, capables, remplies de curiosité et d'une riche expérience. Ils sont des professionnels attentifs, bienveillants, réfléchis et ingénieux... »

Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance

Les éducatrices et les éducateurs doivent réfléchir au rôle important qu'ils jouent dans la vie des enfants. Ils constituent une riche source de connaissances et d'expérience, et ils sont bien préparés pour soutenir le développement des enfants. Les EPEI sont des communicateurs compétents qui montrent l'exemple de stratégies de résolution de problèmes et qui, en présence des enfants, régulent leur propre comportement. Lorsqu'ils se perçoivent comme des professionnels compétents, capables et ingénieux, ils se sentent aptes et ont confiance en eux. Cette image positive et professionnelle qu'ils ont d'eux-mêmes augmente leur capacité à entretenir des interactions positives avec les enfants.

Réfléchissez à la perception que vous avez de vous-même comme EPEI.

- Professionnellement, quels sont vos points forts?
- Quels sont les points sur lesquels vous pouvez vous améliorer?
- Quelles stratégies utilisez-vous pour gérer votre stress personnel et professionnel?
- Quelles ressources vous aident à établir et à poursuivre des interactions positives avec les enfants?

Les relations attentives et une vision positive de l'enfant, de la famille et de l'éducatrice ou de l'éducateur contribuent directement au développement d'un cerveau sain chez les enfants. Pensez aux études qui établissent un lien entre des relations de qualité et le développement de l'enfant.

Songez aux recherches ayant conclu que le cerveau joue un rôle majeur dans toutes les sphères de la vie du jeune enfant, de ses émotions à son apprentissage en passant par ses comportements.

Consultez la synthèse en ligne de *l'Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants portant sur l'architecture et le développement du cerveau*.

📖 Pour accéder à toutes les vidéos et ressources de cette *Ligne directrice de pratique*, visitez la page ordre-epe.ca/lignedirectrice.



Encourager l'autorégulation

« En termes très simples, l'autorégulation désigne l'efficacité avec laquelle un enfant fait face à un facteur de stress, puis s'en remet. »

(Shanker, 2013)

Les études démontrent que l'autorégulation est définie de bien des façons. Dans cette ligne directrice elle se rapporte aux facteurs de stress, à la façon dont le cerveau et le corps y réagissent et à la façon dont la personne s'en remet. Selon Susan Hopkins, directrice générale du centre MEHRIT, « c'est ce qui sous-tend la capacité qu'a un enfant de s'autogérer, de s'auto-surveiller, de maintenir et de changer son attention, ou de retarder le plaisir. » (communication personnelle du 1^{er} janvier 2016)

Les EPEI doivent encourager le développement de l'autorégulation chez les enfants en favorisant des interactions positives. Les interactions positives surviennent plus souvent lorsque les éducatrices et les éducateurs comprennent ce qui arrive quand un enfant est stressé et qu'il a un comportement difficile. Aider les enfants à faire face au stress et à s'en remettre leur permet d'apprendre à gérer le stress et les moments difficiles dans leur vie.

En entretenant des liens chaleureux et attentionnés avec les enfants, les EPEI peuvent les aider à faire face au stress et à s'en remettre dans toutes sortes de situations de la vie quotidienne (Marion, 2015). La norme I : C.4. du *Code de déontologie et normes d'exercice* rappelle cette attente aux éducatrices et aux éducateurs : « Les EPEI encouragent les enfants à développer des capacités d'adaptation, à réguler leur comportement et à interagir de manière positive avec les autres. Ils reconnaissent que tous les enfants ont la capacité de s'autoréguler et qu'ils ont le droit d'être soutenus pour développer ces habiletés. »

Regardez les quatre vidéos de la série *Autorégulation* dans la ressource du ministère de l'Éducation de l'Ontario intitulée *Penser, sentir, agir : Leçons tirées de la recherche sur la petite enfance*.

Dans ces vidéos, Dr Shanker (2014) évoque l'autorégulation, les domaines de stress et l'impact du stress sur les enfants. Il aborde également la conscience qu'ont les enfants de leur stress et le rôle d'un environnement favorable dans la réduction du stress.



Dr Shanker et son équipe du centre MEHRIT fournissent des ressources utiles qui sauront intéresser les EPEI désireux de mieux comprendre l'aspect scientifique de l'autorégulation, sur lequel se fonde cette ligne directrice.

Consulter l'article du Dr Shanker, qui traite des signes du stress et des étapes clés de l'autorégulation.

Aidez-vous des informations qu'il contient ainsi que de la méthode en cinq étapes suivante pour encourager l'autorégulation :

1. Relever les signes de stress et recadrer le comportement
2. Reconnaître les facteurs de stress
3. Réduire le stress
4. Réfléchir
5. Intervenir

(Society for Safe and Caring Schools and Communities and The MEHRIT Centre, 2015)

Au moment d'élaborer des stratégies favorisant les interactions positives, il est important d'encourager la capacité naturelle et la motivation qu'ont les enfants de s'autoréguler. Lorsque les EPEI interprètent un comportement indésirable comme étant attribuable à des difficultés que l'enfant éprouve, ils peuvent reconnaître et réduire les facteurs de stress. Ils peuvent aussi aider les enfants à prendre conscience de leur état et à trouver le moyen de se calmer.

Les comportements difficiles donnent lieu à des « moments riches d'enseignement » tant pour les EPEI que pour les enfants. Les EPEI doivent apprendre à encourager les enfants à s'autoréguler. Les enfants, pour leur part, doivent continuellement apprendre à faire face au stress, à s'en remettre et à renforcer leur résilience.

Pour guider leurs décisions, les éducatrices et les éducateurs doivent tenir compte des ressources fournies dans cette ligne directrice et des recherches effectuées dans le domaine.

Réfléchissez aux façons dont vous aidez les enfants à développer leur capacité à s'autoréguler dans vos interactions de tous les jours :

- Comment pouvez-vous passer de la gestion du comportement à l'établissement d'interactions positives fondées sur l'encouragement de l'autorégulation?
- Comment les enfants réagissent-ils aux exigences émotionnelles et sociales de la journée?
- Les réactions des enfants aux facteurs de stress ont-elles changé avec le temps?
- Que pouvez-vous faire pour réduire les facteurs de stress?
- Comment communiquez-vous vos attentes?
- Comment pouvez-vous intervenir auprès des enfants en détresse de manière plus attentionnée et plus réceptive tout en leur permettant de se remettre du stress plus rapidement?

■ Pour accéder à toutes les vidéos et ressources de cette *Ligne directrice de pratique*, visitez la page ordre-epe.ca/lignedirectrice.

Interactions positives : Réfléchir aux stratégies

Les comportements difficiles sont inévitables lorsque vous travaillez avec les enfants. La majorité des interactions peuvent quand même être positives, malgré les moments ardues. Lorsque des difficultés se présentent, il est important d'établir des relations attentives.

Les EPEI qui instaurent un « dialogue attentionné » avec les enfants et les familles sont bien placés pour aider les enfants à développer leur capacité à s'autoréguler, pour anticiper les difficultés et les conflits et pour intervenir dans ces situations.

(Blaxall, 2015)

Selon le contexte, les EPEI peuvent envisager différentes stratégies pour gérer les comportements difficiles. La norme II : C.4. du *Code de déontologie et normes d'exercice* souligne ce qui est attendu des EPEI : « Ils s'adaptent au caractère unique de chaque enfant et groupe d'enfants; établissent des objectifs et des stratégies adaptées, accèdent aux ressources nécessaires et conçoivent des curriculums en vue de s'assurer de la participation active de tous les enfants, et ce, tout en tenant compte de leurs habiletés, de leurs différences culturelles ou linguistiques ou de leur identité autochtone; offrent à tous les enfants des occasions de s'engager, d'explorer et de s'exprimer.»

Tenez compte :

- des ressources indiquées dans cette ligne directrice;
- des recherches actuelles fondées sur des données probantes;
- des politiques et procédures en place dans votre milieu de travail;
- de vos études et de votre formation;
- des communautés de pratique locales ou virtuelles s'exprimant sur le sujet;

- du soutien que peuvent vous apporter vos collègues, vos directeurs, les leaders pédagogiques ou les personnes-ressources dans votre communauté.

Toutes les stratégies doivent être élaborées de manière intentionnelle et réfléchie. Les stratégies évoluent et changent selon le contexte, l'âge des enfants ou leurs besoins développementaux. Les EPEI doivent toujours être prêts à aborder les comportements difficiles tout en s'assurant de répondre aux besoins de chaque enfant. Certains enfants ont besoin de soutien supplémentaire. Les EPEI doivent faire preuve d'anticipation et savoir réagir de façon appropriée auprès de tous les enfants.

Certaines stratégies sont indirectes. Elles peuvent, par exemple, mettre l'accent sur la façon dont les enfants se regroupent ou sur les expériences sensorielles vécues dans le milieu d'apprentissage. D'autres stratégies sont plus directes et exigent que les éducatrices et des éducateurs ignorent certains comportements, qu'ils écoutent activement les enfants qui s'expriment ou qu'ils interviennent avec des mots.

Vous n'êtes pas seuls! Les éducatrices et les éducateurs ont besoin d'un système de soutien pour élaborer des stratégies. Ils ont notamment besoin de communiquer et de collaborer avec les familles, leurs collègues et les personnes-ressources dans la communauté pour élaborer des stratégies utiles dans leur pratique professionnelle.



Le milieu d'apprentissage

Il est important que les EPEI « créent ou modifient les milieux d'apprentissage intérieurs et extérieurs afin de les rendre propices à l'autorégulation, à l'autonomie, à une prise de risque raisonnable, à des expériences d'exploration stimulantes et aux interactions positives. » (*Code déontologie et normes d'exercice*, norme III : C.6.)

Les conseils et questions de réflexion que voici portent sur des stratégies permettant de rendre le milieu d'apprentissage propice à des interactions positives :

- Créez un environnement accueillant et chaleureux, en gardant à l'esprit que le milieu d'apprentissage est le « troisième enseignant » (*Comment apprend-on?*, 2014).
 - Prenez en considération le climat social, c'est-à-dire le tempérament, la sensibilité et la personnalité de chacun ainsi que la dynamique de groupe.
 - Observez les stimuli dans le milieu d'apprentissage, comme le niveau de bruit, les aspects visuels et le nombre d'adultes et d'enfants qui se trouvent dans cet espace. Demandez-vous si ces stimuli facilitent ou non les efforts que font les enfants et les membres du personnel pour s'autoréguler.
 - Observez l'aménagement intérieur de la pièce et déterminez s'il contribue au bien-être des enfants et s'il influence leur comportement :
 - Quels endroits attirent ou n'attirent pas les enfants?
 - Y a-t-il un endroit tranquille où les enfants peuvent se retrouver seuls?
 - Y a-t-il trop de grands espaces ouverts? Y a-t-il trop de meubles?
 - Demandez-vous en quoi les espaces extérieurs contribuent au bien-être des enfants et favorisent leur comportement :
 - Quelles possibilités le milieu extérieur offre-t-il quotidiennement pour explorer l'environnement naturel et le monde?
 - Quelles possibilités quotidiennes les enfants ont-ils pour prendre des risques raisonnables?
 - Comment les enfants sont-ils stimulés?
- Étudiez le matériel de jeu et la façon dont il contribue au bien-être des enfants et favorise leur comportement :
 - Le matériel est-il diversifié (p. ex., matériel naturel, sensoriel, blocs, etc.)?
 - Quelles sont les possibilités de choisir?
 - Comment le matériel peut-il servir de multiples façons?
 - En quoi le matériel répond-il à un éventail d'intérêts et de tempéraments et comment contribue-t-il à la dynamique de groupe?
 - Comment le matériel contribue-t-il à résoudre des problèmes, à éveiller la curiosité et à aider les enfants à attendre leur tour?
 - Réfléchissez à la norme III : C.8. du *Code de déontologie et normes d'exercice* qui rappelle que les EPEI « tiennent compte de l'influence de l'environnement sur les enfants dans le cadre des routines quotidiennes et des périodes de transition, y compris lors des repas et des collations, des soins, et des temps de sommeil ou de repos. »
 - Comment pouvez-vous repenser les endroits de transition pour réduire les difficultés?
 - Comment avez-vous communiqué vos attentes pendant les transitions?
 - Que pouvez-vous faire pour offrir un meilleur soutien aux enfants et leur permettre de s'aider eux-mêmes, d'aider les autres et d'exprimer leurs besoins?

Rendez-vous sur ordre-epe.ca pour lire : « Le Gabaagang, un espace pour les enfants », qui souligne l'importance d'avoir un espace tranquille pour les enfants.

« En général, une éducatrice ou un éducateur sensible ayant un bon sens de l'observation est capable de relever des indices non verbaux chez l'enfant et d'intervenir avant que celui-ci s'exprime par son comportement. Dans ces situations, l'objectif consiste à aider les enfants à exprimer intentionnellement ce qu'ils ressentent et ce dont ils ont besoin, plutôt que de s'exprimer par leur comportement. Cette approche est efficace si l'éducatrice ou l'éducateur écoute et intervient de manière constructive. »

(Blaxall, 2015)

Anticiper et prévenir les difficultés

Les conseils et questions que voici encouragent les éducatrices et les éducateurs à réfléchir à ce qu'ils font pour anticiper et prévenir les difficultés, une stratégie importante pour favoriser les interactions positives :

- Réfléchissez à votre manière d'observer les enfants pendant qu'ils jouent (p. ex. indices non verbaux, dynamique de groupe).
- Dans quelle mesure êtes-vous physiquement et émotionnellement disponible auprès des enfants?
- Dans quelle mesure écoutez-vous activement les enfants et leur donnez-vous du temps et de l'espace pour s'exprimer?
- Lorsque vous jouez avec les enfants, que faites-vous pour avoir des interactions face à face avec eux :
 - Êtes-vous un partenaire de jeu?
 - Savez-vous quand vous retirer intentionnellement d'un jeu ou d'une interaction?
 - Que faites-vous ou que dites-vous pour transformer un moment ardu en une interaction plus positive entre des enfants?
- Pensez aux moyens que vous utilisez pour préparer les enfants à la prochaine activité et réfléchissez aux façons dont vous pourriez personnaliser vos attentes.
- Réfléchissez aux interactions entre les enfants, aux nouvelles amitiés qui se forment et à la façon dont les enfants résolvent les problèmes et cherchent le soutien des adultes. Que pouvez-vous faire pour les encourager dans leurs efforts?



Intervention directe

Les conseils et questions de réflexion que voici encouragent les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance à réfléchir à la façon d'intervenir directement lorsque des difficultés se présentent.

- Lorsque vous établissez des limites, faites preuve de cohérence et utilisez un langage clair et adapté au stade de développement.
- Faites preuve de souplesse et soyez prêt à changer vos stratégies, vos interventions et vos façons de résoudre les problèmes pour répondre aux besoins de chaque enfant et à la dynamique de groupe.
- Y a-t-il des comportements et des situations qui valent la peine d'être ignorés? Réfléchissez aux stratégies utilisées pour rediriger l'attention et distraire les enfants au besoin.
- Reconnaissez et nommez vos propres émotions pour montrer l'exemple de façons positives d'exprimer des émotions.
- Lorsque vous décidez comment intervenir, ayez toujours une vision positive de chaque enfant :
 - Quel besoin l'enfant manifeste-t-il pour retrouver son calme? A-t-il besoin d'un câlin, d'un endroit tranquille ou de conséquences naturelles ou logiques?
 - Comment pouvez-vous aider les enfants à tenir le coup, à résoudre des problèmes et à retrouver leur calme? Montrez aux enfants que vous croyez en eux.
 - Demandez-vous si vous utilisez les mots « bon », « mauvais » ou « gentil » au cours de votre journée. Qu'est-ce que ces mots communiquent aux enfants? Quels mots sont utiles?
- Montrez l'exemple de stratégies de résolution de problèmes.
- Regardez au-delà d'un comportement difficile. Recherchez les causes possibles et les facteurs de stress puis réagissez chaleureusement et apportez votre soutien à l'enfant qui se trouve dans un état de dysrégulation.
- Reconnaissez les efforts des enfants de manière significative, offrez-leur un renforcement positif et décrivez les actions et les réactions avec précision.
- Demandez le soutien et les conseils de collègues, de votre directeur ou de personnes-ressources dans la communauté.

Réfléchissez à la vidéo *Le développement du cerveau : connexion par opposition à direction* dans la ressource du ministère de l'Éducation de l'Ontario *Penser, sentir, agir : Leçons tirées de la recherche sur la petite enfance*.

Dans cette vidéo, D^{re} Clinton (2014c) insiste sur l'idée que les problèmes de comportement diminuent quand, au départ, les éducatrices et les éducateurs établissent un lien avec les enfants plutôt que de diriger leur comportement.

📖 Pour accéder à toutes les vidéos et ressources de cette *Ligne directrice de pratique*, visitez la page ordre-epe.ca/lignedirectrice.

Scénarios pour réfléchir

Les EPEI doivent réfléchir aux nombreux facteurs internes et externes qui influencent leurs réactions face au comportement des enfants. Le choix des stratégies d'intervention et de soutien permettant d'aider les enfants à développer leur capacité d'autorégulation repose souvent sur de nombreux intérêts divergents. Les EPEI décident de leur façon de réagir au comportement des enfants selon différents facteurs, y compris les suivants :

- **leurs expériences professionnelles et leur éducation;**
- **les politiques de l'employeur;**
- **les demandes des familles;**
- **la culture du milieu de travail et les conditions de travail;**
- **les croyances ou les pratiques personnelles et culturelles;**
- **les stratégies d'adaptation personnelles.**

Les scénarios suivants illustrent des situations ardues auxquelles les éducatrices et les éducateurs travaillant directement avec les enfants sont couramment confrontés. Observez la manière dont les EPEI ont réagi auprès des enfants et songez aux raisons pour lesquelles ils ont opté pour certaines stratégies particulières. Réfléchissez à ce que vous feriez, ou à ce que vous avez déjà fait, dans des situations semblables.

L'heure de la collation

Miya, une EPEI qui s'occupe des poupons, arrive au travail exténuée et préoccupée. Sa vie personnelle affecte son humeur malgré tous les efforts qu'elle fait pour se ressaisir, en restant quelques instants seule dans le salon du personnel. Après avoir respiré profondément, Miya entre dans la salle et sourit chaleureusement aux enfants et aux familles qui arrivent le matin.

Immédiatement, un parent la prend à part pour lui dire que sa fillette, Ariane (16 mois), n'a rien mangé ce matin-là et a besoin d'une collation complète avant de commencer sa journée. Miya lui assure alors qu'elle a l'intention de donner une collation à Ariane immédiatement.

Peu de temps après le départ du parent, Miya commence à servir une collation à trois des poupons plus âgés, dont Ariane. « Ariane, c'est l'heure de la collation! Viens t'asseoir! » dit Miya d'une voix chaleureuse. Ariane sourit à Miya et se joint aux deux autres enfants à la petite table. Miya offre des rondelles de banane que les enfants peuvent manger pendant qu'elle leur prépare un bol de céréales. Ariane mange des morceaux de banane avec plaisir, mais refuse et repousse le bol de céréales et la cuillère. « Mange Ariane, ta maman veut que tu prennes ta collation », dit Miya. Ariane répond : « Fini! » et pousse les céréales loin d'elle, puis pointe les bananes du doigt pour en redemander. Miya répond : « Non, Ariane. Pas de banane avant d'avoir mangé tes céréales. » Ariane répète qu'elle a fini et éloigne sa chaise de la table. Miya arrête la chaise et dit à Ariane qu'elle doit manger ses céréales et qu'elle l'aidera à les manger avec sa cuillère. Ariane continue

de refuser en communiquant avec ses mots et avec son corps. D'un ton ferme, Miya dit : « Mange tes céréales, Ariane! » L'échange entre Miya et Ariane se poursuit pendant plusieurs minutes et Ariane est de plus en plus contrariée.

Finalement, Miya se lève, et d'une voix forte elle dit : « D'accord! » Elle autorise Ariane à se lever de table, mais la petite pleure et va chercher le réconfort d'un autre éducateur, Gustave, qui vient tout juste d'entrer dans la salle.

Questions de réflexion

- Quels facteurs externes ont poussé Miya à utiliser cette stratégie pour qu'Ariane prenne sa collation?
- Comment la capacité de Miya à réguler ses propres émotions et son propre comportement a-t-elle influé sur cette situation?
- Quel rôle le désir de Miya de répondre à la demande du parent a-t-il joué?
- Quelles répercussions cette interaction pourrait-elle avoir sur le développement et le bien-être d'Ariane?
- En quoi le *Code de déontologie et normes d'exercice* pourrait-il guider Miya dans sa prise de décision?
- Qu'est-ce que Miya aurait pu faire différemment? Quelles ressources pourraient l'aider à se doter de stratégies à l'avenir?

L'incident de la morsure

Annie a récemment terminé ses études et elle est devenue EPEI. Elle vient tout juste d'obtenir un emploi permanent dans un centre de garde d'enfants, où elle s'occupe des bambins. Elle est heureuse d'apprendre qu'elle va travailler avec Catherine, une EPEI chevronnée. Elle espère apprendre de Catherine et des autres membres du personnel du centre. Annie a également hâte de travailler avec des bambins et de commencer à mettre en pratique ce qu'elle a appris pendant ses études.

Après avoir reçu du soutien et un accueil chaleureux pendant sa première semaine de travail, Annie remarque qu'un enfant de son groupe cherche à mordre plusieurs camarades pendant le jeu à l'intérieur. Elle fait tout son possible pour l'observer, relever les déclencheurs et rediriger l'enfant vers une autre activité avant qu'il ne morde quelqu'un. Malgré tous ses efforts, Annie manque une occasion d'intervenir, et l'enfant mord un autre enfant. Annie est bouleversée et pense qu'elle a manqué à sa tâche.

Catherine discute de l'incident avec la directrice et doute qu'Annie soit capable de soutenir un groupe de bambins occupés. Toutes deux décident de dire à Annie qu'il ne faut jamais, au grand jamais, laisser l'enfant qui mord s'approcher de l'enfant qui a été mordu. Cette demande met Annie mal à l'aise. Premièrement, elle trouve que ce n'est pas pratique, ni même possible, de s'assurer qu'il y a de l'espace entre les enfants en tout temps. Ensuite, elle ne croit pas que ce soit la meilleure façon de prévenir d'autres incidents semblables. Annie fait quand même ce qu'on lui a dit de faire, mais elle craint pour son emploi et s'inquiète de ce que Catherine et la directrice pensent.

Annie commence à se sentir nerveuse chaque fois que les enfants sont très rapprochés quand ils jouent. Elle a tendance à lever la voix et à se précipiter dès que l'enfant qui mord se trouve à proximité d'un autre. Cela dure plusieurs semaines, et un après-midi, l'enfant mord un autre enfant juste au moment où Annie commence à lever la voix et à agiter ses bras.

Annie est déconcertée. Ce n'est pas ce qu'elle a appris dans son programme d'études. Elle essaie d'expliquer à Catherine et à la directrice que toute la semaine, elle a fait de son mieux pour séparer les enfants et que crier et maintenir une bonne distance entre les enfants, ça ne marche pas. Catherine lui répond : « Non, Annie, tu n'as pas procédé comme il faut. Tu n'as pas été assez ferme et maintenant l'enfant mord les autres. Mon neveu mordait et il a fallu plusieurs mois pour qu'il arrête d'agir comme ça. Au bout du compte, la seule chose qui a marché, c'était de crier, de le séparer des autres et de lui retirer ses jouets. »

Questions de réflexion

- Quel rôle le manque d'expérience d'Annie a-t-il joué dans cette situation?
- Comment Catherine et la directrice ont-ils influencé Annie dans sa prise de décision?
- La stratégie de Catherine et de la directrice n'a pas réussi à arrêter les morsures. Selon vous, Annie a-t-elle été assez ferme? Comment auriez-vous abordé cette situation?
- Comment auriez-vous réagi si Catherine vous avait donné un exemple de sa vie personnelle pour illustrer des façons de gérer un enfant qui mord?
- Quelles répercussions cette interaction pourrait-elle avoir sur le développement et le bien-être des enfants? À quelles stratégies encourageantes n'a-t-on pas eu recours dans cet exemple?
- En quoi le *Code de déontologie et normes d'exercice* aurait-il pu guider Catherine dans sa prise de décision?
- Quelles ressources pourraient aider Annie à adopter d'autres stratégies à l'avenir? Comment pourrait-elle collaborer avec sa partenaire et sa directrice?

Temps de réflexion dans le vestibule

Léa est une EPEI qui travaille dans une classe du jardin d'enfants. Elle et sa partenaire enseignante, M^{me} Ho, ont 25 enfants dans leur classe.

C'est jeudi matin, et pendant le cercle en grand groupe, Émile, un garçon de quatre ans, parle à voix haute à son ami assis à côté de lui. M^{me} Ho lui demande d'attendre son tour pour parler, mais Émile l'ignore et continue de parler à son ami. Il tourne le dos à l'enseignante et commence à prendre des blocs Lego qui se trouvent au bord du tapis. Émile commence à construire quelque chose avec les blocs et continue de raconter sa fin de semaine à son ami à voix haute, dérangeant le groupe et interrompant M^{me} Ho.

Après avoir demandé plusieurs fois à Émile d'arrêter de parler, M^{me} Ho signale à Léa qu'elle aimerait avoir de l'aide pour résoudre le problème. Léa s'approche d'Émile et lui dit : « Debout! » en pointant le vestibule du doigt. Tous les enfants du groupe posent leur regard sur lui. Émile regarde le groupe d'un air confus. Il suit Léa et sort de la pièce la tête basse.

Léa lui dit : « Émile, assieds-toi dans ton casier et réfléchis à ton comportement. C'est la troisième fois cette semaine. » Émile s'assoit dans son casier dans le vestibule, tandis que les autres élèves continuent leur cercle. Léa retourne auprès d'eux.

Quelques minutes plus tard, Léa dit à Émile qu'il peut retourner dans la classe mais qu'il doit tout d'abord s'excuser auprès de M^{me} Ho. Alors qu'il s'approche de M^{me} Ho, il voit Léa écrire son nom au tableau pour la troisième fois cette semaine. Il se met à pleurer. Léa s'approche de lui et lui donne un câlin en disant : « Émile, c'est la règle, il faut arrêter de parler pendant le cercle. »

Questions de réflexion

- Réfléchissez au partenariat d'enseignement et à l'aménagement de la classe. Quels facteurs ont eu un impact sur Léa et sur sa façon d'agir avec Émile?
- À votre avis, ces stratégies réussiraient-elles à prévenir et à éviter les comportements difficiles à l'avenir? Pourquoi ou pourquoi pas?
- Comment Léa aurait-elle pu aider Émile à développer sa capacité à réguler son comportement pendant le cercle?
- Quelles répercussions cette interaction pourrait-elle avoir sur le développement et le bien-être d'Émile?
- Comment le *Code de déontologie et normes d'exercice* pourrait-il guider Léa dans sa prise de décisions?
- Quelles ressources pourraient aider Léa à développer des stratégies à l'avenir?

Législation connexe

Les EPEI ont le devoir de connaître les lois et règlements décrivant les pratiques positives et les pratiques inacceptables dans le cadre de leurs interactions avec les enfants. La norme IV : B.1. du *Code de déontologie et normes d'exercice* précise que les EPEI « connaissent la législation en vigueur, les politiques et les procédures applicables à l'exercice de leur profession ainsi qu'aux soins et à l'éducation des enfants. »

Exigences auxquelles tous les EPEI sont soumis

En vertu de la *Loi de 1990 sur les services à l'enfance et à la famille**, tous les EPEI qui soupçonnent un enfant d'être maltraité ou qui risquent de l'être ont pour obligation de le signaler à une société d'aide à l'enfance. Cette exigence inclut le devoir de faire rapport de mauvais traitements infligés à un enfant par des collègues ou par d'autres professionnels. *L'Avis professionnel : Devoir de faire rapport* décrit toutes les responsabilités que cette loi confère aux EPEI.

Les EPEI doivent savoir que certaines pratiques inacceptables sont énoncées dans le *Code de déontologie et normes d'exercice*. La norme V : C.2. précise que « les EPEI ne profitent pas de leur position professionnelle pour forcer, influencer, harceler, maltraiter ou exploiter indûment les enfants placés sous leur surveillance, leur famille ou une personne supervisée. » Les pratiques inacceptables mentionnées dans cette norme sont également décrites au paragraphe 2 (3) du Règlement de l'Ontario 223/08 : faute professionnelle pris en vertu de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*.

Réfléchissez aux exemples suivants d'interactions contraires aux normes de la profession ou que l'Ordre pourrait considérer comme des actes constituant une faute professionnelle. Discutez-en avec vos collègues.

- Intimider ou menacer un enfant, avec l'intention de rediriger son comportement.
- Saisir brusquement, déplacer, soulever ou échapper un enfant pour qu'il bouge ou qu'il s'assoie.
- Refuser de prendre soin d'un enfant qui s'est souillé dans le but de développer son autonomie
- Restreindre un enfant à l'aide de vêtements ou de ruban adhésif avant de passer d'une activité à l'autre (p. ex. à l'heure de la sieste, à l'heure des repas, à l'heure de rentrer de l'extérieur, etc.).
- Pointer du doigt, isoler ou humilier un enfant devant les autres pour que tout le monde remarque son comportement difficile ou inacceptable.

* et toute législation modifiée ou subséquente.

Services de garde d'enfants agréés

La section suivante porte sur d'autres exigences que doivent respecter les EPEI travaillant dans des services de garde d'enfants agréés.

L'article 46 des Dispositions générales du Règlement de l'Ontario 137/15 pris en vertu de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* stipule que les EPEI qui travaillent dans le cadre de programmes agréés de garde d'enfants doivent suivre un énoncé de programme conforme à la déclaration de principes du ministère de l'Éducation concernant la programmation et la pédagogie (*Comment apprend-on?*) et qui présuppose que « les enfants sont compétents, capables, curieux et riches en possibilités. » Il doit également comporter des objectifs et des approches qui « soutiennent les interactions positives et réceptives entre les enfants, les parents, les fournisseurs de services de garde et le personnel » et qui « encouragent les enfants à interagir et à communiquer de façon positive et soutiennent leur capacité à s'autoréguler. »

Les directrices et directeurs de centres de garde d'enfants agréés et d'agences de services de garde agréés en milieu familial doivent se conformer à l'article 48* des Dispositions générales du Règlement de l'Ontario 137/15 en vertu de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* pour s'assurer que les pratiques interdites suivantes n'ont pas cours :

- « que l'enfant subisse un châtiment corporel;
- que l'on restreigne physiquement l'enfant, notamment en l'immobilisant dans une chaise haute, un siège d'auto, une poussette ou un autre dispositif à des fins disciplinaires ou pour remplacer la surveillance, sauf si la contention physique vise à empêcher l'enfant de se faire mal ou de faire mal à quelqu'un d'autre et n'est utilisée qu'en dernier recours et uniquement jusqu'à ce que tout risque de blessure cesse d'être imminent;
- que les sorties du centre de garde ou du local de services de garde en milieu familial soient verrouillées en vue d'enfermer l'enfant, ou l'enfermement de l'enfant dans une aire ou une salle sans la supervision d'un adulte, sauf si cet enfermement survient pendant une situation d'urgence et est exigé dans le cadre des politiques et procédures relatives à la gestion des situations d'urgence du titulaire de permis;
- que l'on prenne envers l'enfant des mesures sévères ou dégradantes, qu'on ait recours à des menaces ou à un langage désobligeant, à son égard ou en sa présence, susceptibles d'humilier l'enfant, de lui faire peur ou de porter atteinte à sa dignité ou à son estime de soi;
- que l'enfant soit privé de la satisfaction de ses besoins fondamentaux, soit la nourriture, les boissons, l'abri, le sommeil, l'utilisation des toilettes, l'habillement ou la literie; ou
- que l'on inflige des dommages corporels à l'enfant, notamment en le faisant manger ou boire contre son gré. »

Toutes les exigences prévues par les lois et les règlements peuvent être modifiées. On s'attend à ce que les EPEI connaissent et respectent toutes les exigences à jour.

Évoluer dans l'exercice de la profession

Bien que l'éducation de la petite enfance soit une profession riche de sens et profondément satisfaisante, c'est aussi un domaine qui peut être très exigeant. Les choses changent beaucoup d'un jour à l'autre et d'une année à l'autre. La recherche évolue, les pratiques recommandées, les groupes d'enfants et les conditions de travail changent. Enfin les expériences personnelles et professionnelles continuent d'éclairer la pratique de chacun.

Ce qui ne change pas, toutefois, c'est l'engagement des EPEI à se donner pour responsabilité première d'assurer l'épanouissement des enfants. Les EPEI continuent d'accorder la priorité aux enfants en favorisant des interactions positives fondées sur trois pratiques fondamentales : cultiver des relations attentives, encourager les enfants à s'autoréguler et développer des stratégies.

En tant que professionnels sérieux et engagés dans un apprentissage continu, les EPEI prennent le temps de réfléchir à leur pratique et à leurs interactions avec les enfants.

Afin d'évoluer, les EPEI devraient se poser les questions suivantes et en parler avec leurs collègues :

- En quoi vos relations avec les enfants et les familles sont-elles chaleureuses et attentionnées?
- Que savez-vous du développement de l'enfant et de l'autorégulation?
- Comment interagissez-vous avec les enfants et comment leur apportez-vous du soutien dans les moments difficiles?
- Que pouvez-vous faire pour anticiper et prévenir les moments difficiles?
- Que pouvez-vous faire pour que vos interventions directes aient du sens et encouragent les enfants à s'autoréguler?
- Si vous avez besoin d'aide pour établir des interactions positives, où pouvez-vous trouver de l'information et à qui pouvez-vous vous adresser? ■



Références

Blaxall, J. (2015). *Emotional Self-Regulation* (en anglais seulement). Cours n° : SREG-15-02. Dominion Learning Institute of Canada. Tiré de : <http://www.ecedu.ca/#!copy-of-webinar---emotional/c1jp>

Clinton, J. (2014a). *Le développement du cerveau : qualité des interactions*. (enregistrement vidéo). Ministère de l'Éducation de l'Ontario. Tiré de : <http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/positive.html>

Clinton, J. (2014b). *Le développement du cerveau : l'impact de notre vision de l'enfant*. (enregistrement vidéo). Ministère de l'Éducation de l'Ontario. Tiré de : <http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/positive.html>

Clinton, J. (2014c). *Le développement du cerveau : connexion par opposition à direction*. (enregistrement vidéo). Ministère de l'Éducation de l'Ontario. Tiré de : <http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/positive.html>

Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants, *Cerveau*. Tiré de : <http://www.enfant-encyclopedie.com/cerveau/synthese>

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. (2017). *Code de déontologie et normes d'exercice*. Toronto.

Règlement de l'Ontario 137/15: *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*, L.O. 2014, chap. 11, Annexe 1. Tiré de : <https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/150137>

Marion, M. (2015). *Guidance of Young Children*, 9th ed. NJ:Pearson (en anglais seulement).

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2014). *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance*. Toronto.

Shanker, S. (2013) *Calme, alerte et heureux*. Tiré de : <https://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/ShankerFr.pdf>

Shanker, S. (2014). *Autorégulation* (enregistrements vidéos). Ministère de l'Éducation de l'Ontario. Tiré de : <http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/selfregulate.html>

Society for Safe and Caring Schools & Communities and The MEHRIT Centre (2015). *What you need to know: Self-Regulation, 5 Domains of Self-Reg* (en anglais seulement). Tiré de : <http://www.self-reg.ca/backup/wp-content/uploads/2015/09/What-you-need-to-know-Self-reg-5-domains-interactive.pdf>

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

438, avenue University, bureau 1900
Toronto ON M5G 2K8

Téléphone : 416 961-8558
Sans frais : 1 888 961-8558
Télécopieur : 416 961-8772

Courriel : info@ordre-epe.ca
Site Web : ordre-epe.ca



Abonnez-vous à notre chaîne :
[youtube.com/colleofece](https://www.youtube.com/colleofece)



Suivez-nous :
[@CECE_OEPE](https://twitter.com/CECE_OEPE)

Ressources

Canadian Self-Regulation Initiative (en anglais seulement).
<http://www.self-regulation.ca/>

Centre on the Developing Child (Harvard). Resource Library (en anglais seulement). Tiré de : <http://developingchild.harvard.edu/resources>

Gartrell, D. (2014). *A Guidance Approach for the Encouraging Classroom*, 6th ed. Belmont: Wadsworth (en anglais seulement).

Ho, S. (Automne 2015/Hiver 2016). « Le Gaabaagang, un espace pour les enfants ». *Connexions* (Vol. 7, numéro 1). Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Toronto.
<http://www.college-ece.ca/fr/public/news/news/gaabaagang-gives-children-a-space-of-their-own>

Infant Mental Health Promotion, Hospital for Sick Children (en anglais seulement). Tiré de : <http://www.imhpromotion.ca/Resources/BestPracticeGuidelines.aspx>

Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants.
<http://www.enfant-encyclopedie.com/>

Loi sur les services à l'enfance et à la famille, L.R.O. 1990, chap. C.11. Tiré de : <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90c11>

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Études de cas et vignettes. Tiré de : www.ordre-epe.ca/fr/members/professionalstandards

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. (juin 2015). *Devoir de faire rapport*. Toronto.

Miller, D.F. (2013). *Positive Child Guidance*, 7th ed. Belmont: Wadsworth (en anglais seulement).

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. *Penser, sentir, agir : leçons tirées de la recherche sur la petite enfance*. Toronto.

La Fondation de psychologie du Canada.
<https://psychologyfoundation.org/LaFondationDePsychologieDuCanada/Default.aspx?hkey=331bbab5-6f71-4d0f-9df1-b4d80cee18cf&WebsiteKey=2f7cc767-6f5e-4bac-8ccc-1c08962e5b05>

Règlement de l'Ontario 223/08 : *Faute professionnelle en vertu des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance*, L.O. 2007, chap. 7, annexe 8. Tiré de : <https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/080223>

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance est titulaire du droit d'auteur sur *Ligne directrice de pratique: Favoriser les interactions positives avec les enfants*, mais encourage la reproduction numérique ou imprimée de cette publication, en tout ou en partie, dans son format PDF à des fins éducatives ou pour usage sans but lucratif, à condition que le droit d'auteur soit pleinement reconnu. La reproduction du contenu de cette publication dans toute autre circonstance, y compris, mais sans s'y limiter, pour des usages commerciaux, dans des publications commerciales ou aux fins de traduction ou d'adaptation est interdite sans la permission préalable de l'Ordre par écrit.

Pour obtenir la permission de reproduire ou de publier à nouveau du matériel de cette publication, ou pour savoir qui est titulaire du droit d'auteur, veuillez communiquer avec communications@ordre-epe.ca.

© 2017 Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

This publication is also available in English under the title: *Practice Guideline: Supporting Positive Interactions with Children*.